



Contestez un cheque du capital décès

Par **zanouda**, le **31/03/2009** à **11:47**

bonjour voila mon frere est décédé en mai 2008 j'ai reçu un cheque qui est au non de son amie avec qui il vivait je lui avait demander si elle pouvait me donner une somme pour faire la pierre tombale elle a refusé alors je lui ai pas donné le cheque puis je contestez le cheque

Par **jeetendra**, le **31/03/2009** à **12:51**

bonjour, [fluo]le chèque est à son nom[/fluo], vous ne pouvez le retenir "rétention abusive", comme elle n'est pas marié avec votre frère "concubinage", elle n'a pas à participer aux frais d'enterrement, remettez lui sans tarder son chèque, sous peine d'ennui avec la justice, cordialement